SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE du MORBIHAN

Maison des Associations
31 rue Guillaume Le Bartz
56000 Vannes
polymathique@orange.fr
polymathique.fr

Assemblée générale extraordinaire de la Société polymathique du Morbihan

Réunie le 12 février 2025 - Maison des associations Vannes

Ordre du jour : Révision des statuts et du règlement intérieur

L'assemblée générale extraordinaire avait été convoquée le 25 janvier 2025 ; la convocation, comprenant une présentation du projet, les projets de statuts et de règlement intérieur modifiés, ainsi qu'un modèle de pouvoir a été envoyée à tous les adhérents 2024 et aux adhérents ayant réglé leur cotisation 2025. Il était bien précisé que n'auraient droit de vote que les adhérents à jour de leur cotisation 2025.

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est de 168 au 12 février 2025 ; le nombre de membres physiquement présents est de 66 personnes. Le quorum de 25% de participation en présentiel est atteint (36% de participation). L'Assemblée Générale Extraordinaire peut donc se tenir.

Le président présente les modifications que le Conseil d'administration propose d'apporter aux deux textes et répond aux questions de l'assistance. Seuls deux points de compréhension sont soulevés. Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets.

29 pouvoirs signés ont été donnés dans les règles. Il y a donc 95 électeurs.

Après avoir demandé si des participants souhaitaient constituer le bureau de vote de l'AGE, après avoir constaté l'absence de demande, le président confirme que le bureau de l'AGE sera par défaut le bureau de la Polymathique.

Il est fait un appel aux scrutateurs. Les scrutateurs sont au nombre de quatre : Gilles Morin, Anne-Marie Levraut, Claude Froger et le Dr Patrick Maheo.

Le dépouillement fait apparaître le résultat suivant : 95 électeurs, 87 suffrages exprimés :

- Approbation des nouveaux textes : 83
- Refus des nouveaux textes : 4.

Le président donne lecture de ces résultats à l'assemblée.
Les nouveaux statuts et règlement intérieur sont approuvés.

Le président rappelle la tenue de l'assemblée générale ordinaire le 12 mars 2025 en ces mêmes lieux.

Fait à Vannes le 12 février 2025
La Secrétaire
Chantal BOULAY

Le Président
Olivier VALLENTIN